Université de Liège

Participation étudiante :
Commission électorale
Élection des représentants des étudiants au Conseil des étudiants

Liège, le 10 février 2012

Secr.C.A./10013/lp

Mademoiselle,
Monsieur,

Élection 2012 des représentants des étudiants
au Conseil des étudiants

Le **mercredi 28 mars 2012**, vous serez appelé(e) à élire 60 représentants qui siégeront, pour un mandat d'un an, au Conseil des étudiants. Le Conseil désignera à son tour vos représentants dans divers organes de l'Institution (Conseil d'administration, Conseils de faculté, Conseils des études, …).

Sont électeurs les étudiants figurant sur la liste électorale qui a été affichée le 9 février 2012 aux valves facultaires.

Un système de consultation est mis en service sur l'intranet via l'URL : **https://www.intranet.ulg.ac.be/cgi/student_election.pl**.

Sont éligibles en qualité de représentants des étudiants, les étudiants figurant sur la liste électorale.

Les candidats se présentent en liste, une liste se composant d'un ou plusieurs candidats.

Les listes sont déposées, contre reçu, au siège de la Commission électorale, **du 5 mars 2012 au 9 mars 2012 à 14 heures** au plus tard.

Des formulaires de dépôt de candidature seront disponibles au secrétariat de la Commission électorale, aux secrétariats des facultés et sont également téléchargeables sur le site de l'intranet relatif à la participation étudiante.

Les listes seront publiées par voie d'affichage aux valves facultaires le **13 mars 2012**.

Vous pourrez voter en ligne via votre portail "**myULg**".

Place du 20-Août, 7 — B-4000 Liège — Belgique
Tél. +32(0)4 366 91 08 — Fax +32(0)4 366 57 72 — E-mail commission.electorale@ulg.ac.be

Il convient donc de vérifier dès à présent que vous disposez bien de votre identifiant et de votre mot de passe[1].

Vous pourrez émettre un suffrage pour un ou plusieurs candidats d'une même liste.

Vous pourrez sélectionner, en début de formulaire, une liste de candidats, ce qui se traduira par la présélection automatique mais non contraignante de tous les candidats de cette liste.

Les mandats seront attribués aux listes selon le principe de la représentation proportionnelle, telle que définie aux articles 166 à 168 du Code électoral, en vigueur pour les élections fédérales (répartition selon la méthode d'Hondt).

Le nombre d'élus issus d'une même faculté ne peut être inférieur à quatre ni supérieur à dix.

Nous vous invitons à consulter le site mis en ligne pour vous informer durant toute la procédure d'élection : **http://www.ulg.ac.be/election**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au siège de la Commission :

Bureau du Secrétariat du BE et du CA
place du 20-Août, 7 (Bât. A1 – 1er étage) - 4000 LIEGE
☏ 32 4 366 91 08 - Fax 32 4 366 57 72
email : Commission.electorale@ulg.ac.be

Au nom des membres de la Commission, nous vous présentons, Mademoiselle, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour la Commission électorale,

Le Vice-président,
Jacques LHOEST

Le Recteur, Président,
Bernard RENTIER

La Secrétaire,
Véronique BOVEROUX

[1] **En cas de perte du mot de passe**, vous devez vous rendre en personne muni(e) de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant au Service des Inscriptions à l'Administration des Étudiants, Place du 20-Août, 7, à LIEGE. Vous obtiendrez un nouveau mot de passe qui devient opérationnel après un délai maximum de 24 heures.